



A retenir

MELON

Pucerons - Acariens : Populations stables. Pas de nouveaux foyers.

Taupins : Risque faible à fort. Toujours des dégâts ponctuels

Chenilles phytophages : Risque faible à fort selon les situations avec des dégâts ponctuellement observés.

Oïdium : Risque toujours élevé, favorisé par les amplitudes thermiques plus importantes.

Mildiou : Risque toujours élevé avec de nouveaux symptômes observés.



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
CENTREX, Chambre
d'agriculture du Gard, DRAAF
Occitanie, SUDEXPE



Action du plan Ecophyto pilotée
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier de
l'Office français de la Biodiversité

MELON

• Stade des cultures

Cultures sous bâches : récolte en cours pour les plantations de juin selon la situation.

• Pucerons (*plusieurs espèces*)

Les populations de pucerons semblent stabilisées, globalement pas ou peu de nouveaux foyers observés.

Évaluation du risque : Risque stable.

Mesures prophylactiques : Favoriser la présence d'auxiliaires indigènes comme les syrphes, chrysopes, coccinelles, *Aphidius colemani*,...

• Acariens (*Tetranychus urticae*)

Les populations d'acariens sont plutôt stables.

Évaluation du risque : Risque stable. Rester vigilant sur les parcelles d'arrière saison selon les conditions météorologiques à venir.

• Taupins (*Plusieurs espèces*)

Des dégâts de taupins sur fruits peuvent être ponctuellement observés.

Évaluation du risque : Risque faible à fort, selon les parcelles

• Chenilles phytophages (*Plusieurs espèces*)

Des dégâts de chenilles de noctuelles défoliatrices sur écorce sont ponctuellement observés.

Évaluation du risque : Risque faible à fort, selon les parcelles

Techniques alternatives : - L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. [Liste des produits de bio-contrôle](#). Contacter votre technicien.



Dégâts chenilles – Photo Sudexpé

- **Oïdium** (*plusieurs espèces*)

Des symptômes d'oïdium sont toujours présents sur de nombreuses parcelles, en progression et/ou en retour, notamment sur variétés sensibles (attaques de niveau 1-2, moyen à élevé).

Évaluation du risque : Le risque augmente avec des écarts thermiques jour-nuit élevés et le rallongement des périodes nocturnes. Risque toujours élevé et en augmentation.

Techniques alternatives : - L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. [Liste des produits de bio-contrôle](#). Contacter votre technicien.

- **Mildiou** (*Pseudoperonospora cubensis*)

De nouveaux symptômes, parfois importants, de mildiou sont observés sur les parcelles d'arrière-saison. Attaques modérées à fortes (niveau 1-2) selon les secteurs.

Ce pathogène apprécie particulièrement les fortes hygrométries survenant en périodes de brouillards, de rosées, de pluies et d'irrigations par aspersion. La présence d'eau libre sur les feuilles est indispensable à l'infection.

Évaluation du risque : Risque élevé

Techniques alternatives : - L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. [Liste des produits de bio-contrôle](#). Contacter votre technicien.



Mildiou - Photos CA30

- **Autres observations**

Nous observons ponctuellement des attaques d'oiseaux



Dégâts d'oiseaux et effaroucheurs à gaz - Photos CA30

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par les animateurs filière maraîchage de la Chambre d'agriculture du Gard, CENTREX et SUDEXPE et a été élaboré sur la base des observations réalisées, tout au long de la campagne, par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard et du Roussillon, Cathy Conseil, X. Dubreucq, la CAPL, JEEM, le CIVAM Bio 66.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.